



Ecoles Obligation d'un maire en matière de sécurité et travaux

Par **Les 3 Bouletes**, le **16/11/2018** à **15:55**

Bonjour à tous,

J'aimerais connaître les obligations du maire et de ses administrés concernant la sécurité et les travaux dans les écoles. En effet, l'école élémentaire de mes enfants, très ancienne doit faire l'objet de travaux de mise en conformité et de sécurité (installations électriques, toits, sanitaires, salle de classe...et tant d'autres).

Les travaux nécessaires ne sont pas effectués depuis plusieurs années. Ont réparés pour faire face au plus urgent, mais c'est du provisoire, uniquement "le temps de" pouvoir trouver le budget, mais qui après plusieurs années n'est toujours pas trouvé!!!

Quelles sont les responsabilités de chacun : de la mairie, de la direction de l'école, des représentants des parents d'élève et des parents.

Quels sont les moyens de recours sachant que plus de 250 enfants sont concernés sans compter le personnel et que la scolarisation des enfants de +6 ans est obligatoire.

Merci pour vos réponses.